

Puissances Souveraines qui composent l'Empire Romain : ils sont tous égaux en puissance & en dignité, ils ne sont distingués que par le rang qu'on a mis entre eux, pour éviter la confusion, & faire régner l'ordre dans une Assemblée de plusieurs Souverains qui ne sont ni Sujets ni dépendans de la Maison d'Autriche, pas même de l'Empereur, qui n'est que leur Chef, & non pas leur Maître. Le Député de l'Empereur dans cette Diète, doit être respecté & considéré, comme l'est le premier President au Parlement de Paris, c'est-à-dire, le premier parmi ses égaux ; si Mr. de Greuth veut nous en donner une autre idée, nous serons forcés d'avoüer, comme il nous le dit lui-même, que les Electeurs, les Princes & Cercles de l'Empire, les Villes Impériales, & les autres puissances Souveraines de l'Allemagne, gémissent sous l'esclavage servile, déplorant la perte de leur liberté, de même que les Princes du Sang, les Ducs & Pairs de France, & l'on ne trouvera d'autre différence entre eux, si ce n'est que ceux-ci sont des Sujets absolument dépendans, & que les autres sont, ou doivent être des Souverains qui ne dépendent que de Dieu.

*Diette de Bade.* IV. Toutes les raisons de l'Auteur de l'observation que nous venons de rapporter, ni les reflexions du Genevois, qu'on a vû dans le mois dernier, n'ont pas empêché la Convocation d'une Diète Générale, dont l'ouverture se fit à Bade le 16. du mois de Mars, où l'on a fort agité la question du Capitulat de Milan, qui fait la plainte de l'Empereur & de ses Ministres ; mais sans y prendre aucunes résolutions capables de satisfaire les prétentions de la Maison d'Autriche. Cependant les Ministres étran-